

Compte-Rendu Conseil d'administration décembre 2023

Nota bene :

Pour faire face à l'urgence de certaines décisions en fin d'année sans trop déranger les bénévoles durant les fêtes, ce CA s'est déroulé de manière informelle avec la mise en débat, puis en vote de certains sujets sur plusieurs jours par le biais du Discord Fédéral.

L'objectif était d'obtenir une validation efficace des mesures avant le lancement de la campagne d'adhésion 2024.

Vote soumis au CA au cours du mois de décembre :

- **Réforme de la Chambre Arbitrale et évolution de la Charte éthique de la FFTM**

Resp. Projet : Amandil

En vue de réadapter le système à la réalité de terrain (la présence assez limitée de joueurs capables d'arbitrer et les difficultés de mettre en place de la formation) mais aussi aux retours d'expériences issues de la première année de pratique et de la consultation (au sujet du caractère public ou discret des sanctions données par la FFTM aux joueurs), Amandil propose une nouvelle version de la Chambre Arbitrale et son fonctionnement.

Composition et élection

- 1- Le RRA (Référént Règles & Arbitrage) en est le président. Il gère le compte mail et le compte Discord associé.
- 2- Les autres membres du Bureau en sont membres de droit (peuvent refuser d'y participer)
- 3- Le président peut y adjoindre d'autres adhérents de son choix, jusqu'à atteindre les 6 membres.
- 4- Le président doit proposer et faire valider en CA la composition et la qualité des membres du Conseil.
- 5- Le Conseil est ainsi nommé pour l'année civile. L'année se termine, comme prévu dans les statuts, par l'élection du RRA par ses pairs. Si aucun membre du Conseil ne se propose, le Conseil est reconduit jusqu'à l'AG suivante.
- 6- En cas de modification du Bureau ou de désistement d'un membre en cours d'année civile, le RRA doit le remplacer au plus vite selon les mêmes conditions et faire de la même façon valider le nouveau Conseil.
- 7- Lorsque l'un de ses membres est concerné par une affaire en tant qu'accusé ou que plaignant, le Conseil suspend temporairement le membre le temps de juger l'affaire, et peut le remplacer à la volée par un membre temporaire.

Fonctionnement et organisation

- 1- Le Conseil peut être saisi par un organisateur ou un arbitre de tournoi. Il peut également décider de se saisir d'une affaire s'il est contacté par un joueur, ou de sa propre initiative.

- 2- Le Conseil vote ses décisions à la majorité. En cas d'égalité, le vote du RRA l'emporte. Si la décision ou ses répercussions sont jugées complexes, le Conseil peut demander un avis consultatif au CA après lui avoir présenté l'ensemble des faits.
- 3- Le Conseil publie un compte-rendu de ses délibérations sur les affaires dont il est saisi. Ce compte-rendu est rendu public sur le site internet. Afin de protéger les accusés de la mise au pilori publique, le Conseil ne fait cependant pas de publicité de ses décisions, et ses membres sont invités à la retenue, tout comme les plaignants et les accusés.
- 4- Selon les cas, le Conseil peut décider, ou non, de convoquer ou d'entendre l'accusé, le plaignant, les témoins, l'arbitre ou l'organisateur – à sa totale discrétion.
- 5- Le Conseil peut voter les sanctions suivantes, conformément aux statuts (voir Charte Ethique) :
- Abandon des charges (pas de délibéré public)
 - Alerte préventive au joueur (pas de délibéré public)
 - Avertissement valant rappel à l'ordre
 - Points de pénalité dans le tournoi concerné
 - Disqualification dans le tournoi concerné
 - Points de pénalité dans le Championnat et/ou la Qualification
 - Disqualification dans le Championnat et/ou la Qualification
 - Black-listage et radiation.
- 6- Conformément aux statuts, l'accusé peut faire appel de la décision auprès du RRA. Celui-ci convoquera et entendra l'accusé, assisté de membres disponibles du Conseil, et une nouvelle décision, définitive, sera prise (moins, autant ou plus sévère).

Pour : Shaka, Romano, Armando, Ikorih, Puech, Davax, Asdru, Barbecue, Amandil

Abstenu : Tordek

Non exprimé : Coco

- **Partenariats**

Resp. Projet : Puech

Puech présente les résultats de son travail pour la mise en place ou la consolidation des partenariats pour la FFTM et au bénéfice des membres.

Concernant les imprimeurs 3D, deux options s'opposent (dont certains éléments sont gardés à la discrétion du CA pour respecter la confidentialité des entreprises) :

Proposition 1 : essayez de collaborer avec un maximum de professionnels sans système d'exclusivité, Anthony ayant notamment contacté les imprimeurs suivants (n'ont été retenus que ceux pouvant justifier d'un numéro de SIRET), chacun s'étant aligné sur une offre comprenant au moins 5% de réduction pour les adhérents FFTM :

Impression 3D d'archie
Teroenza
La Forge sous la montagne

Proposition 2 : Partenariat exclusif

En cas de partenariat exclusif pour l'impression 3D, la Forge sous la Montagne a proposé pour les adhérents une réduction qui passe à 15% avec d'autres avantages, notamment pour les organisateurs de tournois avec qui l'entreprise collabore déjà (Auzielle, Périgueux).

Le sujet a été l'objet d'un débat sur les bienfaits et méfaits de chaque système. La FFTM se doit en effet une position neutre selon ses statuts. Elle doit néanmoins aussi œuvrer pour obtenir le plus d'avantage possible pour ses adhérents.

La proposition 2 a finalement remporté la majorité.

Ce partenariat est envisagé pour une période d'un an et s'articule autour de la communication de l'adhésion à la FFTM et les tournois organisés par celle-ci.

Il n'empêche évidemment pas nos membres de collaborer avec les autres Imprimeurs 3D pour faire jouer la concurrence ou l'économie locale.

Pour : Shaka, Ikorih, Davax, Armando, Romano, Asdru

Contre : Amandil, Puech, Barbecue

Non exprimé : Tordek, Coco

- Logistique des Qualifications - Investissement table de jeu (support)

Resp. : Shaka

Rappel : A partir de cette année, les frais d'arbitres seront pris en charge par la FFTM, avec un droit de regard du CA sur les montants et les modalités mises en œuvre pour diminuer ses frais au maximum.

De nouvelles salles ont été trouvées à Nantes et Orléans. Les prix sont avantageux en revanche, il manquera de table (support). Shaka propose donc l'achat pour 700€ de 16 tables qui seront stockées à l'année à Nantes et Orléans (8 et 8) chez des membres identifiés et qui permettront de faire monter les tournois de Qualification à 48 joueurs.

L'idée est d'instaurer ces villes comme les lieux habituels des tournois FFTM associé et limiter la pression de l'organisation sur les bénévoles de l'association. Les tournois devront éponger ces frais dans le budget prévisionnel.

Pour : Shaka, Amandil, Puech, Ikorih, Armando, Romano, Davax, Barbecue

Contre : Personne

Non exprimé : Asdru, Tordek, Coco

- Adhésion 2024

Responsable projet : Shaka

Shaka met au vote la proposition d'adhésion à 15€.

L'augmentation se justifie par la multiplicité des missions remplies par la FFTM en comparaison de ses homologues d'autres Wargame, souvent cantonnée à l'organisation des Qualifications. Elle se justifie aussi par les avantages associés cette année à l'adhésion (au niveau des tournois partenaires ou des boutiques). L'adhésion reste très facile à rembourser pour un membre actif de la communauté.

Shaka propose également pour tout adhérent ayant payé sa cotisation après le mois d'août 2023 qu'on ne réclame que 3€ supplémentaire pour valider l'adhésion 2024 en prolongement de l'adhésion 2023, à titre exceptionnel.

Pour : Shaka, Amandil, Puech, Ikorih, Armando, Romano, Davax, Barbecue

Contre : Personne

Non exprimé : Asdru, Tordek, Coco